

WOW THOIRY WILD RACE 2024

Article 1 : EPREUVES

La société Le parc Zoologique de Thoiry et de loisirs de Thoiry, ci-après dénommée WOW Safari Thoiry, organise le dimanche 20 octobre 2024 un trail de 10 km, 5km et 1km pour les enfants, sous le nom de la THOIRY WILD RACE. Cette nouvelle édition accepte uniquement les coureurs.

Article 2 : LE PARCOURS

Les parcours de 10 km, 5km et de 1km se dérouleront uniquement dans les allées forestières et bitumées du zoo, une partie du safari et jardins du Château de Thoiry. Le parcours est également composé de forts dénivelés et d'escaliers. En fonction de la météo, le sol pourra présenter des aspérités boueuses ou sèches.

La course de 10 km est réservée aux personnes à partir de 16 ans révolus le jour de la course.

La course de 5 km est réservée aux personnes à partir de 14 ans révolus le jour de la course.

La course de 1km est réservée aux enfants de 6 à 10 ans révolus le jour de l'évènement.

Les parcours seront mis en ligne sur notre site internet et pourront être modifiés jusqu'au jour de l'évènement en fonction des aléas (sécurité, météo...).

La course n'est pas inscrite à la FFA.

Article 3 : LES INSCRIPTIONS

La course de 10 km est ouverte à toute personne de plus de 16 ans révolus à la date de l'évènement, fournissant un certificat médical mentionnant la non-contre-indication à « la pratique de la course à pied en compétition » ou de « la pratique de l'athlétisme en compétition » datant de moins d'un an à la date de la course.

La course de 5 km est ouverte à toute personne de plus de 14 ans révolus à la date de l'évènement, fournissant un certificat médical mentionnant la non-contre-indication à « la pratique de la course à pied en compétition » ou de « la pratique de l'athlétisme en compétition » datant de moins d'un an à la date de la course.

La course 1km est réservé aux enfants de 6 à 10 ans révolus à la date de l'évènement, fournissant un certificat médical mentionnant la non-contre-indication à « la pratique de la course à pied en compétition » ou de « la pratique de l'athlétisme en compétition » ou un questionnaire de santé ainsi que l'autorisation parentale.

Les athlètes de la FFA pourront s'inscrire en fournissant une photocopie de leur licence 2023-2024.

Pour les participants mineurs une autorisation parentale est obligatoire.

En l'absence de ces documents, l'inscription ne pourra pas être validée, et aucun remboursement ne sera possible.

Les inscriptions se feront uniquement sur internet sur THOIRY.NET rubrique évènement ou sur le site LESPORTIF.COM

Les inscriptions sont limitées à 1200 coureurs pour la course des 10 km, 600 coureurs pour la course 5 km 200 enfants pour la course de 1000 m. Elles auront lieu jusqu'au 28/08/2023 et seront terminées dès que le quota de participants sera atteint.

Article 4 : TARIFS

Course individuelle

- Course 10 km > 30€
- Course 5 km > 25€
- Course 1 km > 20€

Course en équipe (équipe de 5 dossards achetés = 1 offert, équipe de 6 personnes maximum)

- Course 10 km > 150€
- Course 5 km > 125

Inscriptions pour les Pass Annuel*

- Course 10 km > 25€
- Course 5 km > 20€
- Course 1 km > 15€

*Champ obligatoire à renseigner lors de l'inscription : numéro du pass' annuel du détenteur du dossard (ce numéro est indiqué sous le code à barres du pass). Le pass' annuel doit être en cours de validité au moment de la course et appartenir au coureur. Une vérification du pass' avec photo aura lieu lors de la remise des dossards. En cas de non-respect de cette règle, un supplément sera à régler sur place pour récupérer le dossard.

Tarif accompagnateur

- Tarif unique adulte/enfant à 17€, à acheter directement sur le site internet du WOW Safari Thoiry (un lien sera envoyé aux coureurs au moment de la confirmation de leur réservation)

Ces tarifs comprennent l'inscription à la course choisie et l'entrée du WOW Safari Thoiry pour la journée. Le billet est daté et valable uniquement le 20 octobre 2024. Durant la journée le coureur et ses accompagnateurs sont libres d'entrer et sortir de chaque zone pour visiter le WOW Safari Thoiry et participer à l'évènement.

La réduction « Pass Annuel ZooSafari » est appliquée uniquement sur présentation d'un pass annuel valide à la date de l'évènement et si le dossard correspond au titulaire du pass annuel.

Tous les mineurs devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte responsable.

Article 5 : RETRAIT DES DOSSARDS

Chaque participant devra retirer son dossard au WOW Safari Thoiry sur les créneaux suivants :

- Vendredi 18/10/24 de 16h à 20h
- Samedi 19/10/24 de 10h à 17h

Les inscriptions seront donc clôturées au 13/10/2024 à minuit.

Aucun retrait de dossard ne pourra être fait sur place le jour de la course néanmoins le Parc Zoologique de Thoiry se réserve un droit de modification de ces modalités.

Les dossards devront être portés obligatoirement dès la ligne de départ, au niveau de la poitrine de manière visible.

Article 6 : ECHANGE DE DOSSARD

Les échanges de dossards pourront se faire directement sur la plateforme [LESPORTIF.COM](https://www.lesportif.com) jusqu'au 11/10/2024. Après cette date, l'échange de dossard ne sera plus possible. Ces échanges ne peuvent avoir lieu que dans le contexte de la plateforme d'inscription avant le 11/10/2024.

Article 7 : ANNULATION

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Le remboursement sera possible uniquement en cas de force majeure (décès, accident invalidant le coureur, COVID...) et sur présentation d'un justificatif. En cas de crise sanitaire engendrant l'annulation de l'évènement, le remboursement ne sera pas pris en charge. L'échange est possible uniquement dans les conditions de l'article 6.

Article 8 : ENVIRONNEMENT

La course se déroule dans le WOW Safari Thoiry. Les participants devront courir obligatoirement sur le tracé balisé en respectant l'environnement, les végétaux et dans le respect des animaux. Aucun contact avec les animaux ne sera toléré. Il est interdit de jeter tout objet afin de respecter les animaux et la nature environnante.

Pour tout autre point, merci de consulter le règlement intérieur disponible sur notre site internet.

Article 9 : ANNULATION DE LA COURSE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou sanitaire ou de toute autre circonstance ou évènement mettant en danger la sécurité des concurrents, le WOW Safari Thoiry se

réserve le droit d'annuler les courses sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité.

Si cela est possible, le ZooSafari organisera un report de l'événement qui pourra se dérouler sous une forme différente.

Article 10 : ASSISTANCE MEDICALE

Un poste de secours sera présent du début à la fin de la WOW THOIRY WILD RACE et sera en mesure d'appeler les secours adéquats si nécessaire.

Article 10 : ASSURANCE

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement si leur assurance usuelle couvre les risques de leur pratique sportive ou de souscrire une assurance complémentaire si besoin.

Article 11 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis si le ZooSafari de Thoiry décide qu'il est nécessaire de le faire pour toute raison inhérente au bon accueil et à la sécurité des participants. Une communication sera alors envoyée par mail à tous les inscrits et disponible sur le site d'inscription.

Article 12 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de non-participation à l'évènement.

Tout participant autorise le WOW Safari de Thoiry à utiliser les images sur lesquelles il apparaît, prises à l'occasion de la THOIRY WILD RACE, sur tous les supports permettant de promouvoir l'évènement dans le cadre des lois en vigueur.